



URBANISME

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UNE CLÔTURE/HAIE

Zone : _____ Date : _____
 Espace réservé à l'administration
 Terrain : angle intérieur transversal

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT :

Remplir votre demande → Attendre le traitement de votre demande (Délai légal maximal de 30 jours) → Signer et payer le permis

PRINCIPALE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES CLÔTURES / HAIES

Normes relatives aux clôtures

Localisation :

- À l'extérieur de l'emprise de rue ;
- À plus 1 mètre (3'3") d'une borne d'incendie ;
- En totalité sur le terrain du requérant, à moins d'une entente de mitoyenneté ;
- À l'extérieur du triangle de visibilité ;

Hauteur maximale autorisée:

- Cour avant : 1,2 mètre (4') ;
- Cours latérales et arrière : 2 mètres (6'6") ;
- Sur le côté adjacent à la rue d'un terrain d'angle ou transversal et hors duquel donne la façade du bâtiment principal, la hauteur maximale d'une clôture est fixée à 1,5 mètre (5') (sauf pour la partie située entre le mur avant et l'emprise de la rue où la hauteur maximale est fixées à 1,2 mètre). Dans ce cas, la clôture doit être située à une distance minimale de 3 mètres (10') d'un trottoir ou d'une chaîne de rue ;
- Des normes particulières s'appliquent au terrain adjacent au fleuve Saint-Laurent, vous informez au service d'urbanisme.

Matériaux :

- Seules les clôtures ornementales faites de bois (plané peint, teint, vernis ou traité ou de bois naturel), de métal (fer forgé ou mailles de fer – type frost), d'éléments de maçonnerie, de résine de synthèse ou autres matériaux similaires sont autorisées.

Normes relatives aux haies

Localisation :

- À plus 1 mètre (3'3") d'un trottoir et d'une borne d'incendie ;
- À plus de 0,60 mètre (2') de l'emprise de rue ;
- À plus de 0,60 mètre (2') de la limite d'une propriété voisine, à moins d'une entente de mitoyenneté ;
- À l'extérieur du triangle de visibilité ;

Hauteur maximale autorisée :

- Cour avant : 1 mètre (3'3") ;
- Cours latérales et arrière : Aucune limite ;
- Sur le côté adjacent à la rue d'un terrain d'angle ou transversal et hors duquel donne la façade du bâtiment principal, la hauteur maximale d'une haie peut être portée à 2 mètres (6'6") (sauf pour la partie située entre le mur avant et l'emprise de la rue où la hauteur maximale est fixées à 1 mètre (3'3")). Dans ce cas, la haie doit être située à une distance minimale de 3 mètres (10') d'un trottoir ou d'une chaîne de rue ;
- Des normes particulières s'appliquent au terrain adjacent au fleuve Saint-Laurent, vous informez au service d'urbanisme.

***** Pour un ouvrage mitoyen, il obligatoire d'obtenir préalablement une procuration du propriétaire voisin.**

Partie 1

IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non* (si non, une procuration du propriétaire est requise)

Adresse complète :

Code postal :

Téléphone :

Rés. :

Bur. :

Cell. :

IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX :

Même que le requérant :

Oui Non

Sinon, nom complet :



Adresse complète :		Code postal :	
Téléphone :	Bur. :	Cell. :	Télec. :
Numéro de licence RBQ :			

Partie 2

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX (À DÉCRIRE OU PRÉCISER SUR LE PLAN)

1	Nature des travaux :	<input type="checkbox"/> Palissade de bois <input type="checkbox"/> Maille de chaîne (type frost) <input type="checkbox"/> Métal ornemental <input type="checkbox"/> PVC/Vinyle <input type="checkbox"/> Haie <input type="checkbox"/> Autre : _____
2	Cour touchée :	<input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Arrière <input type="checkbox"/> Côté droit <input type="checkbox"/> Côté gauche
3	Implantation	Longueur : _____ Hauteur : _____ Distance de la ligne de lot : _____
4	Y a-t-il une ouverture ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, où se trouve-t-elle ? : _____ Quel est le type de loquet ? : <input type="checkbox"/> Fermeture automatique <input type="checkbox"/> Verrou automatique
5	Autres informations pertinentes pour le traitement de votre demande	_____ _____ _____

Partie 3

ÉCHÉANCE, COÛT ET DÉTAILS DES TRAVAUX :

Date prévue des travaux/chantier:		Fin des travaux :	
Valeur approximative des travaux :			

Partie 4

CROQUIS ** Si vous disposez déjà d'un plan, il n'est pas nécessaire de remplir cette partie **



SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Nom :

Date :

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant l'obtention d'un certificat d'autorisation.

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE :

- Un certificat d'implantation avec votre croquis ou certificat de localisation ;
- Une procuration (si nécessaire)
- Un devis des matériaux utilisés (si nécessaire)
- Tout autre document pertinent exigé par l'inspecteur municipal

Mise en garde : Les informations du présent document agissent à titre de renseignement et ne constitue aucunement une liste exhaustive, il demeure de la responsabilité du requérant de se référer au texte officiel des règlements d'urbanisme, à la nature des travaux, ainsi qu'à toutes autres normes ou lois applicables qui prévalent sur l'information ci-même contenue, le cas échéant. * **Des informations supplémentaires pourront être demandées.**